

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de MONTMAIN du 06 mars 2020

Convocation du 25 février 2020

Étaient Présents : DECHAUD Martine (pouvoir de FAIVRE Jean-François), TRULLARD Samuel, SAGRANGE Bernard, CHIFFOT Véronique, WITTIG Bernadette, CHAVATTE Sophie, PEREZ Valérie, POLLIART Dominique, VADOT Franck,

Absent excusé : FAIVRE Jean-François (pouvoir à DECHAUD Martine), ROCHE Philippe,

Approbation du compte rendu de la réunion du 31 janvier 2020 l'unanimité.

Délibération 1 : Approbation du compte de gestion 2019

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion 2019 est ensuite soumis au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2019 du receveur de Seurre, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 2 : Approbation du compte administratif 2019

Sous la présidence de Mr TRULLARD Samuel, Mme DECHAUD Martine ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	145 114.00	Prévus :	145 114.00
Réalisé :	56 453.17	Réalisé :	48 925.45
Reste à réaliser :	12 225.00	Reste à réaliser :	56 733.00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	162 594.00	Prévus :	217 191.00
Réalisé :	96 568.63	Réalisé :	219 230.89
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **- 7 527.72**

Fonctionnement : **122 662.26**

Résultat global **115 134.54**

Affectation du résultat :

Même si le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 7 527.72 €, en raison des restes à réaliser excédentaires de 44 508 €, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Aussi, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement au C 1068.

Le déficit d'investissement sera reporté en dépenses d'investissement au budget 2020

L'excédent de fonctionnement sera intégralement reporté en recette de fonctionnement au budget 2020.

Délibération 3 : Vote du budget 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

Investissement

Dépenses : **127 450.00 (dont 12 225.00 € de RAR)**

Recettes : **127 450.00 (dont 56 733.00 € de RAR)**

Fonctionnement

Dépenses : **199 097.00**

Recettes **205 762.00**

Délibération 4 : Subventions 2020 :

Mme le Maire propose de reconduire les subventions aux associations telles qu'en 2019 soit
Alcyon le tremplin : 100 €
Les pagaies du Bord de Saône : 100 €
La coopérative scolaire 10 € par enfant scolarisé soit 190 € pour l'année 2020
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Abattage de 2 sapins au square.

Mme le Maire propose de faire abattre deux sapins au square.

Le conseil municipal donne son accord.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle va donner suite au devis de l'entreprise d Flore Horizon d'un montant de 720 € T.T.C

Délibération 5 : Proposition de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Mme le Maire rappelle qu'à l'usage, il s'avère que le PLU présente quelques règles restrictives qui posent des problèmes, notamment les distances d'implantation des constructions qui étaient plus importantes dans le PLU que dans le code de l'urbanisme, ce qui a été critiqué à plusieurs reprises.

Mme le Maire indique qu'elle a demandé un devis au cabinet d'urbanisme qui a élaboré le PLU de Montmain, pour une modification simplifiée.

Les honoraires se montent à 2 640.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'Atelier du Triangle et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération 6 : travaux forestiers 2020

Mme le Maire donne lecture du programme d'action 2020 préparé par l'ONF et du devis correspondant.

Cloisonnement sylvicole et dégagement manuel parcelle 5 (2.56 Ha) pour 3 403.14 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'ONF et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Informations diverses

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	SAGRANGE Bernard
POLLIART Dominique	WITTIG Bernadette	CHIFFOT Véronique
PEREZ Valérie	CHAVATTE Sophie	